



Genève et Lausanne, le 21 décembre 2009

**Communiqué commun des Cours des comptes de Genève et Vaud**

**Audit de légalité et de gestion de la Centrale d'achats et d'ingénierie biomédicale, agissant pour le compte des hôpitaux universitaires des cantons de Genève et Vaud**

**Au cours d'une mission commune, les Cours des comptes genevoise et vaudoise ont contrôlé les activités de la Centrale d'achats et d'ingénierie biomédicale (CAIB), agissant pour les hôpitaux universitaires des cantons de Genève et Vaud. La CAIB fonctionne de manière satisfaisante. Les Cours ont relevé des améliorations à apporter dans les procédures d'appel d'offres, la politique et l'organisation des achats ainsi que dans la mesure des économies.**

Les Cours des comptes vaudoise et genevoise se sont intéressées aux achats des hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et du Centre hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV), dont 90% des achats, soit 650 millions de francs pour 2008, sont effectués par la Centrale d'achats et d'ingénierie biomédicale (CAIB). Grâce à l'existence antérieure de services d'achats dans les deux hôpitaux, la CAIB a été mise en place rapidement et efficacement, avec un coût de fonctionnement particulièrement faible. Toutefois, il découle de cette situation une incertitude quant au statut juridique de la CAIB, qu'il conviendra de préciser sur le plan conventionnel.

Les Cours ont constaté que la CAIB se conforme aux dispositions légales relatives à la passation des marchés publics, hormis pour les biens médicaux, médicaments et produits alimentaires frais. En effet la rapidité et la sécurité d'approvisionnement ainsi que la santé du patient sont prépondérants pour ces produits. Dès lors, la CAIB n'utilise pas la procédure ouverte considérée comme trop longue, mais la procédure sur invitation. Selon la direction de la CAIB, ces pratiques sont connues et acceptées par les directions des HUG et du CHUV et sont appliquées par tous les acteurs de la santé en Suisse. Les Cours invitent le comité de coordination à proposer des modifications pour faire évoluer la législation dans le cadre de l'accord relatif aux marchés publics (OMC). La CAIB est invitée à inclure, dans le cas des biens médicaux, un maximum de fournisseurs sur le marché afin de respecter en tout temps l'esprit de la loi.

Dans le cadre de leur examen de dossiers d'achats ayant fait l'objet d'une procédure ouverte, les Cours n'ont pas relevé d'anomalies. En revanche, elles ont constaté des manquements dans le domaine de la fourniture de services administratifs aux HUG, dont l'évaluation de l'appel d'offres n'a pas été effectuée par la CAIB mais par le service financier des HUG. Au vu des faits, la Cour des comptes de Genève a transmis les éléments détaillés de ses travaux au président du conseil d'administration des HUG, conformément à l'art. 10 al. 2 LICC.

Les Cours invitent le comité de coordination de la CAIB à élaborer une politique commune d'achat. Les Cours relèvent que la validation des commandes par les acheteurs n'apporte aucune valeur ajoutée alors que ceux-ci devraient disposer de plus de temps pour négocier des prix. Les Cours invitent la CAIB à progresser vers un référencement unique des fournisseurs sur les deux sites. En outre, les Cours relèvent l'absence de données chiffrées consolidées sur l'activité de la CAIB.

La performance de la CAIB permet de réaliser des économies de l'ordre de 7 millions par an au minimum. Les Cours recommandent à cet égard une méthode uniforme de calcul.

Les Cours soulignent la collaboration constructive de la CAIB, des HUG et du CHUV dans le cadre de cet audit, de même que leur adhésion aux seize recommandations du rapport.

*Pour toute information complémentaire, prière de contacter*

*Monsieur Stéphane Geiger, Président de la Cour des comptes du canton de Genève  
Tél. 022 388 77 92, e-mail : [stephane.geiger@etat.ge.ch](mailto:stephane.geiger@etat.ge.ch)*

*Monsieur Jean-Claude Rochat, Président de la Cour des comptes du canton de Vaud  
Tél. 021 316 58 00, e-mail : [jean-claude.rochat@vd.ch](mailto:jean-claude.rochat@vd.ch)*

*Madame Eliane Rey, magistrate responsable de l'audit Cour des comptes du canton de Vaud  
Tél. 021 316 58 16, e-mail : [eliane.rey@vd.ch](mailto:eliane.rey@vd.ch)*